

La France bloque le dossier des droits de l'homme au Sahara occidental

LE MONDE | 02.05.09 | 15h01 Florence Beaugé (avec Philippe Boloïon à New York)

La France s'est opposée, jeudi soir 30 avril, à New York, à ce que le Conseil de sécurité de l'ONU élargisse le mandat du contingent des casques bleus au Sahara occidental (Minurso) à la surveillance des droits de l'homme dans l'ancienne colonie espagnole. Celle-ci est aujourd'hui occupée par le Maroc, tandis que plusieurs dizaines de milliers de réfugiés sahraouis vivent dans des conditions précaires à Tindouf, dans le sud-ouest de l'Algérie.

Adoptée à l'unanimité, la résolution 1871 maintient le statu quo. Le mandat de la Minurso est prolongé d'un an, et le Conseil demande au Maroc et aux indépendantistes du Front Polisario de *"négocier sans conditions préalables et de bonne foi"*. Il appuie la recommandation de Christopher Ross, l'envoyé spécial de M. Ban Ki-moon, pour qui les conditions n'étant pas réunies pour une reprise de négociations officielles (de type Manhasset), il vaut mieux, dans un premier temps, que les deux parties procèdent à *"des discussions informelles"*.

À l'issue de la séance, Ahmed Boukhari, représentant du Polisario à l'ONU, a vivement reproché à la France d'avoir *"empêché le Conseil de sécurité de prendre en compte la question des droits de l'homme"*. *"S'il n'y a pas aujourd'hui de solution politique ou de référendum au Sahara, c'est principalement à cause de la France"*, a-t-il ajouté.

Le Front Polisario voulait que le Conseil de sécurité évoque clairement la question des droits de l'homme au Sahara, et que ceci figure dans la résolution adoptée. Le Costa Rica et l'Ouganda l'ont appuyé. Mais la France, se rangeant comme chaque fois dans le camp du Maroc, s'y est opposée. Les discussions ont été serrées, le représentant français, Jean-Maurice Ripert, bataillant pour chaque mot. Les uns et les autres ont fini par se mettre d'accord sur une formulation ambiguë, selon laquelle il est *"important de réaliser des progrès concernant la dimension humaine du conflit"*.

AMERTUME

Après le vote, l'ambassadeur français a tenu à rappeler le soutien de la France au plan d'autonomie marocain de 2007. Un plan qui exclut toute idée d'indépendance, d'où son rejet catégorique par le Front Polisario. En réponse aux accusations des indépendantistes sahraouis, M. Ripert a indiqué au *Monde* qu'il avait surtout cherché à favoriser *"un texte consensuel qui évite les sujets controversés entre les parties"*.

L'amertume des indépendantistes sahraouis à l'égard de la France est d'autant plus grande que plusieurs rapports (en particulier celui de l'ONG Human Rights Watch) ont tenté, ces derniers mois, d'attirer l'attention de la communauté internationale sur la question des droits de l'homme au Sahara occidental. Une délégation du Parlement européen s'est alarmée, mi-mars, de la situation qui y prévaut, et a proposé que le mandat des Nations unies *"inclue le monitoring de la situation des droits de l'homme dans la région"*, y compris dans les camps de Tindouf.

Parce qu'il a été porté à la connaissance du public par le quotidien espagnol *El País*, ce rapport a déclenché la colère et l'embarras des autorités marocaines.

Voir le site Web de Human Rights Watch hrw.org et le dossier du quotidien "El Pais" sur elpais.com

Florence Beaugé (avec Philippe Boloïon à New York)

Article paru dans l'édition du 03.05.09